

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

N°DCM-2024-078

OBJET :

**DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

RPQS 2023

SPANC

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 8 octobre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service ;

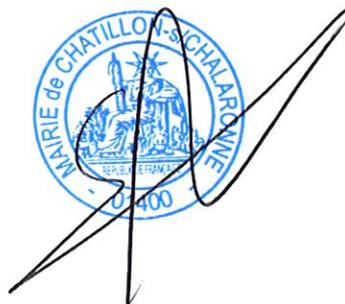
Madame BIAJOUX indique aux conseillers municipaux que le RPQS dressé par la Communauté de Communes de la Dombes présente les missions et moyens du SPANC (information, conseil, assistance et contrôles assurés par trois agents), ainsi que les modalités de contrôle des installations et du service d'entretien au profit des particuliers (prestataires, tarifs, etc...).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023.

Ainsi délibéré le 14 octobre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 17 OCT. 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 17 OCT. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.